



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2023

le lundi 27 février 2023 à 18h
Chapelle de Flaine Forum

CONVOCATION

Conformément aux art. 10 et 11 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 est convoquée le **lundi 27 février à 18h, à la Chapelle de Flaine Forum. Accueil à partir de 17h.**

En cas d'absence de Quorum, une **Assemblée Générale Extraordinaire** sera convoquée à 18h30 au même lieu et reprendra la totalité des points à l'ordre du jour.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent participer ou être représentés à l'Assemblée Générale. .

ORDRE DU JOUR dans tous les cas

Points avec vote

- rapport moral 2022,(le Président). **Vote.**
- rapport financier 2022 (le Trésorier). **Vote de quitus.**
- projet d'orientation 2023 (le Président). **Vote.**
- élection au Conseil d'Administration sur 5 postes à pourvoir. **Vote**

Points d'information

La situation de la station de Flaine, le domaine skiable, son évolution, les constructions (réalisations et projets), les travaux réalisés par le SIF, le site Web de l'Association, questions diverses.

L'ordre du jour est fixé par le bureau. Il peut être complété de questions diverses posées par les membres de l'association et adressées au président au moins deux semaines avant la date de la réunion sous forme de lettre simple ou de courriel. L'ordre du jour modifié sera posté sur le site web.

Etat du Conseil d'administration

Collège	Nom	Situation	Fin d'exercice
1	Non pourvu	Conseiller à élire	Fin 2023
1	Chantal Lardennois	Elue à l'AG 2021.	Fin 2023
1	Mike Dickinson	Démissionnaire	Fin 2023
2	Marek Kurek	Elu à l'AG 2022	Fin 2024
2	Régis Lardennois	Elu à l'AG 2022	Fin 2024
2	François Zahm	Elu à l'AG 2022	Fin 2024
3	Thomas Heppel	Elu à l'AG 2020	Fin 2025
3	Non pourvu	Conseiller à élire	Fin 2025
3	Non pourvu	Conseiller à élire	Fin 2025

Il y a donc 5 postes à pourvoir.

Conformément aux statuts de 2010, à chaque assemblée générale, la convocation comporte la liste des postes d'administrateurs à renouveler, et les candidats devront faire acte de candidature une semaine au plus tard avant l'assemblée. Ces candidatures sont annoncées sur le site web et accompagnées d'une présentation par le candidat de sa vision de l'action de l'association et du rôle qu'il peut y jouer. Sont élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite des places d'administrateur vacantes, et recueilli au moins 50% des suffrages exprimés.

Il est important pour l'association de pourvoir au maximum de postes prévu dans les statuts, pour assurer l'activité de l'association.

Les documents soumis seront accessibles aux adhérents sur le site internet durant la 1ère semaine de février.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2023

le lundi 27 février 2023 à 18h

POUVOIR

Mr / Mme / Mlle.....

donne pouvoir de représentation à :

avec le mandat de vote suivant : ...		Vote OUI	Vote NON
1- Approbation du Rapport Moral ...			
2- Quitus sur le Rapport Financier ...			
3- Approbation du Rapport d'Orientation ...			
4- Election des membres du CA :		Vote OUI	Vote NON
Liste des candidats, tenue à jour sur le site web. Vote pour 5 candidats maximum	Thomas Heppel		
	Jean-Paul Mussano (ajout)		

Les présentations des candidats sont visibles ici : <http://associationflainoise.fr/spip.php?article3>

DATE :/...../.....

SIGNATURE précédée de la mention 'Bon pour pouvoir'.